

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DECEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Budget primitif 2022  
Budget annexe  
assainissement sous  
convention de délégation  
au nom et pour le compte  
de la CASGBS**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 décembre 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 17 décembre 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 décembre 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame GRANDPIERRE à Madame ANDRE  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame BRELURUS

**N° DE DOSSIER** : 21 G 18h

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SOUS  
CONVENTION DE DÉLÉGATION AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA  
CASGBS



**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal adopter par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'Assainissement au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) sous convention de délégation pour l'exercice 2022. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 064 365 €.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes	1 914 365 €
Dépenses	1 914 365 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	150 000 €
Dépenses	150 000 €

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2022 au nom et pour le compte de la CASGBS sous convention de délégation.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arnaud PÉRICARD', is written over a vertical line that extends from the text above.

Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*